

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Titre : Appui technique et réglementaire aux procédures canadiennes relatives à l'attribution de licences aux réseaux terrestres et satellitaires de l'ASC

9F045-20160977

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Appui technique et réglementaire aux quatre phases des procédures de délivrance de licences du Canada pour l'attribution de licences aux réseaux satellitaires de l'Agence. Plus précisément, les procédures exigent la préparation de soumissions à Innovation, Science et Développement économique Canada pour l'octroi de licences nationales et la notification auprès de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) de ces réseaux à satellites, y compris les stations terriennes.

PHASE 1 - Soumission de Lettres d'intention à Innovation, Science et Développement économique Canada fournissant tous les détails techniques pertinents sur les réseaux satellites pour leurs licences en vertu des lois, des règlements et des politiques canadiens et des exigences du Règlement, des recommandations et des Règles de procédure des radiocommunications de l'UIT

PHASE 2 – La préparation, la validation et la soumission à l'UIT (via Innovation, Science et Développement économique Canada) des Informations préalables à la publication (API) pour les réseaux satellites et les initiatives des stations terriennes de l'Agence dans un délai réglementaire spécifié. La soumission de l'API contient les informations et les caractéristiques du réseau satellitaire requises par l'UIT pour traiter et publier les informations et pour aider les autres administrations à identifier les interférences potentielles avec leurs réseaux satellites.

PHASE 3 – La résolution des difficultés avec les réseaux satellites d'autres pays qui ont été identifiés par leur administration comme étant affectés avant l'expiration de la période de commentaires de l'API. Les problèmes les plus difficiles peuvent nécessiter des réunions et des négociations directes

PHASE 4 - Notification détaillée auprès de l'UIT et obtention de licences nationales des caractéristiques finales des réseaux satellites. La notification

auprès de l'UIT est requise pour la reconnaissance continue et la protection des réseaux satellites. Les licences nationales sont requises pour se conformer aux dispositions des lois et règlements nationaux. Les notifications auprès de l'UIT sont nécessaires pour se conformer à la Convention de l'UIT et au Règlement des radiocommunications.

SUPPORT TECHNIQUE GÉNÉRIQUE

À l'appui de ces exigences et des exigences connexes de l'Agence, y compris les exigences existantes, prévues et futures en matière d'accès au spectre et de protection des réseaux à satellite, le contractant participera, au besoin, aux travaux des principaux organes de décision nationaux et internationaux (CNO- R), la CITELE et la SFCG) afin de s'assurer que les décisions prises et les positions et propositions convenues pour la prise de décision en matière de réglementation et de politique et les conférences et réunions de l'UIT répondent aux exigences actuelles et à long terme de l'Agence - Capacité de répondre aux futurs projets «au fur et à mesure qu'ils se présentent» en termes d'accès rapide au spectre des fréquences radioélectriques. Afin de répondre aux besoins globaux de l'Agence, un appui sera fourni, au besoin, pour répondre aux besoins en matière d'accès au spectre et aux exigences des Services des sciences spatiales généralement définis par le Groupe de coordination des fréquences par satellite (SFCG) des agences spatiales mondiales) Et les activités préparatoires (nationales / internationales) pour les conférences, réunions et activités connexes de la radiocommunication de l'UIT. La préparation d'ébauches de contributions officielles sera également requise pour soumission par l'ASC aux comités préparatoires canadiens et pour assister aux réunions de ces comités à l'appui.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Pour réussir le travail requis, le **fournisseur** doit:

Posséder une vaste expérience de gestion du spectre d'au moins 10 ans pour les exigences énumérées à la section 2 ci-dessus. Le candidat doit avoir participé activement au processus de réglementation des radiocommunications de l'Union internationale de communication (UIT) menant à la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) pendant au moins deux cycles de réglementation consécutifs complets. Le candidat doit également être familier avec la suite de logiciels de l'UIT (BR Soft) utilisée pour préparer les différents dépôts à l'UIT.

Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits ci-dessus peuvent soumettre un énoncé des capacités par écrit à la personne contact identifiée dans cet avis au plus tard à la date de clôture de cet avis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

4. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Telesat Canada (Télésat), un leader mondial reconnu dans le développement des services satellites et l'innovation dans les applications satellitaires, a fourni avec succès l'Agence spatiale canadienne (CSA) avec des services de consultation sur

les aspects de gestion des fréquences des missions satellitaires de CSA depuis 2000. Le fait que plusieurs des CSA Les satellites fonctionnent actuellement, comme prévu, sans être soumis à de graves interférences radio d'autres réseaux ou à des difficultés de notification avec l'UIT-R témoigne de la qualité de la consultation fournie à CSA au fil des ans.

Telesat met en œuvre et exploite des réseaux satellites depuis le début des années 1970 et a été fortement impliquée dans les activités de groupe d'étude et de groupe de travail de la WRC (anciennement WARC) et de l'UIT-R (anciennement CCIR) au cours des 30 dernières années. Dans cette activité, Télésat Canada est devenu un expert dans l'application du Règlement des radiocommunications et des Recommandations de l'UIT-R à la mise en œuvre de ses satellites et de ses clients de manière à satisfaire à toutes les exigences réglementaires de l'UIT-R, afin qu'ils ne soient pas soumis à des interférences importantes d'autres réseaux de radiocommunication tout en rencontrant en même temps à toutes les exigences de mission des réseaux.

L'expérience passée de Telesat a été principalement dans la coordination, la notification, la mise en œuvre et l'exploitation des satellites OGS. Au cours de la dernière décennie, Telesat est devenu un expert dans ce travail impliquant des réseaux satellites non OGS, en mettant l'accent sur les environnements radio-interférence des réseaux à satellite en orbite basse (LEO), les réseaux satellites de CSA. Il s'agit d'une connaissance très spécialisée, dans laquelle le personnel de Télésat Canada est devenu un expert mondial reconnu. Ces connaissances et cette expérience peuvent être pleinement prises en compte dans la coordination, la notification et la protection des réseaux satellitaires de CSA.

L'expérience de Télésat sur près de quatre décennies dans l'acquisition, le lancement et l'exploitation de réseaux satellitaires lui permet de suggérer des façons dont les premiers modèles de satellites CSA peuvent être modifiés si nécessaire pour respecter les règlements de l'UIT et pourtant accomplir leur mission de manière efficace et économique. Cette expérience a été utilisée à l'avantage de CSA dans les missions satellites CASSIOPE, M3MSAT, RADARSAT-3 (RCM) et peut être appliquée si nécessaire et à propos dans les missions à venir telles que le dépôt de contingence RADARSAT-3, QEYSSAT, QUICKSAT et CHINOOK .

5. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet approvisionnement en vertu du paragraphe 6 (d) : le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.

6. Titre de propriété intellectuelle

Le Canada compte conserver le titre de toute propriété intellectuelle découlant du contrat proposé puisque le principal but du contrat est de générer des connaissances et de l'information pour dissémination publique.

7. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat sera en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018

8. Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au gouvernement du Canada l'option irrévocable de prolonger la durée de le présent contrat pour deux (2) années, une année à la fois, et ce aux même termes et conditions. Le gouvernement du Canada pourra exercer cette option en tout temps, en informant par écrit l'entrepreneur de son intention au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat.

9. Coût estimatif du contrat

La valeur estimée du contrat est la suivante :

Période de base : 225,000.00 \$ avant taxes (1^{er} juillet 2017 – 30 juin 2018)

Option 1 : 200,000.00 \$ avant taxes (1^{er} juillet 2018 – 30 juin 2019)

Option 2 : 175,000.00 \$ avant taxes (1^{er} juillet 2019 – 30 juin 2020)

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

TELESAT CANADA
1601, Telesat Court
Gloucester (Ontario)
K1B5P4

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

12. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date limite pour la réception des énoncés de capacités est le 24 mai 2017 à 14h00pm HAE.

13. Les demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités doivent être présentés à :

Claudine Morin
Agent des contrats, Approvisionnements et administration des marchés
Agence spatiale canadienne / Gouvernement du Canada
6767 route de l'Aéroport
Saint-Hubert Québec J3Y 8Y9
Téléphone : 450-926-4427
Télécopieur : 450-926-4969
Courriel : claudine.morin@canada.ca

L'Agence spatiale canadienne est exempte de tous les accords commerciaux nationaux et internationaux conclus par le Canada.

Les fournisseurs qui estiment être qualifiés et en mesure de fournir les services ou biens précités peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource désignée ci-dessous, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

Le numéro de dossier, le nom de la personne-ressource de l'ASC et la date de clôture du PAC doivent figurer en caractères d'imprimerie sur l'enveloppe ou sur la feuille d'accompagnement s'il s'agit d'un envoi par télécopieur.

L'État se réserve le droit de négocier les dispositions de tout marché avec les fournisseurs. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.